



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 25 Avril 2007

Date de la convocation 18 Avril 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle de la Chapelle à Aspiran
<p><b>Présents :</b></p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance  M Jean Noël SATGER, M. JM FERRIERES, Aspiran  M Francis GAIRAUD, M. Alain MATHIEU, Cabrières  M. Claude REVEL, Mme Maryse FABRE, Canet  M Jean FRADIN, M. Xavier GARCIA, Canet  M. Jean Claude LACROIX, Ceyras  M Alain CAZORLA, M. Gilbert GARROFE, Clermont l'Hérault  M René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault  Mme Michèle BONNAL, Clermont l'Hérault  M Olivier BRUN, Alain ALQUIER, Fontès  Mme Christiane MIRET, Fontès  M. André RUAS, Lieuran Cabrières  M. Pierre OLLIER, Mérifons  M. Jacques FUZIER, Octon  Mme Noëlle GROS, Octon  M Robert ARNOU, M. Jean Luc BIROUSTE, Paulhan  M Abel AUBERT, M. Claude GIL, Paulhan  M Christian BILHAC, Joël AZAM, Péret  M. Jacques MONTAGNE, Péret  Mme Chantal FONT, Salasc  M. Jean COSTES, Salasc  M Bernard FOULQUIER, M. Pierre MAROUILLAT, Usclas d'Hérault  M Bernard KHON, Villeneuve  Mme Nicole ALESSANDRI, Villeneuve</p>		<p><b>Procuration :</b></p> <p>M. Jean Jacques LEBREAU à M. Robert ARNOU  M. Jean Luc GABORIT à M. Jean Claude LACROIX  Mme Colette TOUILLIER à M. Gérard SAEZ  M. Bernard FABREGUETTES à M. Gilbert GARROFE  M. Alain BASCOUL à M. René GALTIER  Mme Elodie CHALAGUIER à M. Jean Noël SATGER  M. Daniel VIALA à M. Pierre OLLIER  M. Jean Pierre CAUCANAS à M. Alain CAZORLA</p>

**Objet : Convention de prestation de service avec les Communes de Celles, Lacoste, St Félix de Lodez pour la collecte et le traitement des ordures ménagères pour l'année 2007**

M. BILHAC indique au conseil qu'il convient de renouveler les conventions de prestation de service pour l'année 2007 avec les communes de Celles, Lacoste, St Félix de Lodez , pour la collecte des ordures ménagères, suite au vote à l'unanimité du budget primitif 2007 et de l'article 70611 redevances ordures ménagères.

M. BILHAC précise que ce service est assuré par la Communauté de communes du Clermontais en contre partie d'une somme décidée chaque année en conseil, lors du vote du budget primitif, à savoir pour l'année 2007 :

Celles : 5 352.00 € TTC  
St Félix de Lodez : 108 720.00 € TTC  
Lacoste : 36 000.00 € TTC

Il rappelle que le montant de la redevance des campings est fixé à 40 euros par emplacement.

M. BILHAC précise que le montant pour chaque commune est déterminé en fonction du coût du service par habitant, soit 144 € par habitant.

Monsieur le Président demande au conseil de se prononcer sur ce point.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. BILHAC et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention de prestation de service pour la collecte et le traitement des ordures ménagères avec les communes de Celles, Lacoste, St Félix de Lodez.

**AUTORISE** Monsieur le président à signer ces conventions.

Pour extrait conforme,

Le Président de la  
Communauté de Communes

Bernard SOTO.